

**PROCÈS VERBAL
DE LA RÉUNION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE
DALKIA CENTRE EST DU 28 NOVEMBRE 2025**

INFORMATION A :

**- Collège Ouvriers
Employés et Agents
De Maîtrise**

Nathalie DONCIEUX
Sandrine HERVE-BAZIN
Charif HOUARI
Carine SAELENS
Bougherra HAMMOUCHE
Patrick MOIOLI
David MOULIN
Hassan CHAHBOUNE
Laurent BIRK
Françoise OLLIER
Gianni LUPO
André BOURRILLON
Éric ROMANO

Ziane BELHOCINE

Hachemiya MAMMERI
Louis LE SAUX

Wajdi BEN NEJMA

Alain FIQUET
Ahmed TABET
Roger COMBE
Fethi YUCEFI

- Collège Cadres

Yves DURAND
Céline FONLUPT
Benjamin PONS-LLUCIA

Marie-José BUATOIS
Franck SAGOT

Représentants syndicaux au CSE

- Brigitte DAVID – CFDT
- Philippe ASTIER – CFE-CGC
- Didier SERRANO – CGT
- Fabrice MARQUES – FO

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège Ouvriers Employés et Agents de Maîtrise

- H. MAMMERI (suppléante en remplacement de C. HOUARI)
- C. SAELENS (titulaire)
- B. HAMMOUCHE (titulaire)
- L. LE SAUX (suppléant en remplacement de P. MOIOLI)
- L. BIRK (titulaire)
- F. OLLIER (titulaire)
- G. LUPO (titulaire)
- E. ROMANO (titulaire)

Collège Cadres

- F. SAGOT (suppléant en remplacement de Y. DURAND)
- C. FONLUPT (titulaire)
- B. PONS-LLUCIA (titulaire)

Représentants syndicaux au CSE

- Philippe ASTIER – CFE-CGC
- Didier SERRANO – CGT

Direction

J. AGUESSE – Président du CSE
S. ESCOLIER – Directrice des Ressources Humaines
V. CARRASCO – Chargé de Relations Sociales

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/10/2025
2. Questions en suspens des réunions précédentes
3. Effectifs au 31/10/2025
4. Point d'avancement sur l'accompagnement des salariés du Cern suite à la perte du contrat
5. Consultation sur la mise en place d'un système vidéo surveillance sur les sites Nevers Banlay et Nevers Fourchambault
6. Consultation sur les possibilités de reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail
7. Demande d'informations sur les primes « Logement » et « PEPG »
8. Demande d'informations sur la mise en œuvre de la nouvelle organisation des secondaires de Vénissieux
9. Dossiers secours
10. Questions diverses
 - a. Demande d'informations sur une note de service relative aux primes de panier et note de frais
 - b. Demande d'informations sur les règles relatives à l'acquisition des congés payés en cas de maladie professionnelle ou non professionnelle

Le président ouvre la séance à 13h31.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/10/2025

Le procès-verbal est approuvé sous réserve de modifications.

2. Questions en suspens de la réunion précédente

Pas de questions en suspens.

3. Effectifs au 31/10/2025

L. BIRK : le turnover global est à 12,04 et semble se rapprocher du niveau observé à la fin de l'année 2024.

S. ESCOLIER : après avoir constaté une baisse des départs volontaires sur le deuxième et troisième trimestre, ces derniers semblent repartir à la hausse. Il conviendra de mesurer l'impact de cette hausse à la fin de l'année.

L. BIRK : au niveau de la marge générée par l'activité des travaux, notre région est la plus performante. Toutefois, les salariés ne se sentent pas récompensés, notamment dans leur évolution salariale. A l'inverse, les régions qui ne dégagent pas de bons résultats sont bien moins touchés par le turnover.

*Suspension de séance à la demande du Secrétaire
(Conversation téléphonique relative au point 6 de l'ordre du jour)
13h37 – 13h40*

S. ESCOLIER : plusieurs facteurs peuvent expliquer le nombre un peu plus élevé de démissions sur notre région. Le territoire est en effet très dynamique d'un point de vue économique et offre ainsi de nombreuses opportunités. Pour rappel, chaque départ volontaire fait l'objet d'un échange avec la DRH afin d'en identifier les raisons. Certes, la rémunération est souvent citée parmi les principales raisons mais on retrouve également les conditions de travail et plus particulièrement le souhait de ne plus assurer l'astreinte.

D. SERRANO : pourriez-vous nous transmettre les questions qui sont posées dans ce cadre ?

S. ESCOLIER : oui, cette information vous sera communiquée.

L. BIRK : un salarié a également démissionné car sa hiérarchie serait revenue sur le nombre de jours de télétravail accordé.

B. HAMMOUCHE : pourriez-vous nous préciser la répartition salarié / employeur des fins de période d'essai ?

S. ESCOLIER : cette information vous sera communiquée lorsque les résultats complets seront connus pour l'année 2025.

P. ASTIER : le centre opérationnel DPDI est passé de 2 à 12 salariés, principalement par des mouvements internes avec le centre OCEU. Cela risque de pénaliser les chiffres du turnover qui sont très élevés.

S. ESCOLIER : en effet, les mouvements sont liés à un changement d'organisation. Il conviendra de mesurer les impacts sur les données globales.

4. Point d'avancement sur l'accompagnement des salariés du Cern suite à la perte du contrat

S. ESCOLIER : le contrat a pris fin le 31/10/2025. Parmi les 20 salariés impactés, 7 repositionnements ont été réalisés et 2 affectations ont été communiquées. 7 salariés ont démissionné, 2 ruptures conventionnelles ont été signées et une nouvelle demande est en cours. Un salarié a été licencié.

S. SERRANO : il est dommage que si peu de salariés soient restés dans l'entreprise.

L. LE SAUX : en effet, moins de la moitié d'entre eux ont été repositionnés.

S. ESCOLIER : plusieurs propositions ont pourtant été portées aux démissionnaires. D'ailleurs, certains d'entre eux avaient accepté des propositions mais se sont finalement rétractés. Au-delà du chiffre final, le plus important est que chaque salarié ait pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin que les propositions de postes répondent au mieux aux attentes de chacun.

G. LUPO : beaucoup de démissions seraient liés à la perte de certaines primes.

5. Consultation sur la mise en place d'un système vidéo surveillance sur les sites Nevers Banlay et Nevers Fourchambault

S. ESCOLIER : suite au constat de vol et de dégradation, il est envisagé l'installation d'un système de vidéosurveillance sur deux sites de Nevers.

L. BIRK : je m'interroge sur la nécessité d'installer une caméra à l'intérieur des locaux.

S. ESCOLIER : les installations envisagées n'ont pas pour but de filmer les salariés en situation de travail. En effet, les caméras pourront être désactivées par les salariés lors de leur présence sur le site via le digicode.

G. LUPO : sur le site de Fourchambault, le vol de fioul aurait représenté 40k€. Est-ce bien le cas ?

S. ESCOLIER : il s'agit bien du montant global du préjudice.

Les membres du CSE passent au vote pour le site de Banlay :

- Avis favorable : 0
- Abstention : 11
- Avis défavorable : 0

Les membres du CSE passent au vote pour le site de Fourchambault :

- Avis favorable : 1
- Abstention : 10
- Avis défavorable : 0

6. Consultation sur les possibilités de reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail

S. ESCOLIER : une note vous a été transmise avec la convocation. Aucune possibilité de reclassement n'a pu être identifiée pour ce salarié.

L. BIRK : ce salarié a été mis en relation avec l'Assistante sociale au vu des différentes problématiques qu'il rencontre. Je trouve dommage que le don de jour n'ait pas été mobilisé au regard de sa situation.

S. ESCOLIER : le don de jour n'aurait pas eu un impact sur l'avis d'inaptitude rendu par le médecin du travail. Par ailleurs, ce salarié était en arrêt maladie depuis près de 2 ans, le don de jour n'aurait pas été utile du fait de sa prise en charge au titre de son arrêt maladie.

L. BIRK : le salarié a indiqué avoir été soutenu par son manager, c'est positif. Mais je reste convaincu que le don de jour aurait pu lui être favorable.

S. ESCOLIER : avant son arrêt maladie son management avait déjà mis en place beaucoup d'aménagement et d'accompagnement spécifiques afin de lui permettre au maximum le maintien dans l'emploi.

L. BIRK : ce salarié est en train de contractualiser avec une nouvelle mutuelle, il a besoin de conseils.

S. ESCOLIER : il pourra bénéficier de la portabilité. En cas de sortie de l'entreprise, il sera informé de cette possibilité.

Les membres du CSE passent au vote :

- Avis favorable : 0
- Abstention : 11
- Avis défavorable : 0

7. Demande d'informations sur les primes « Logement » et « PEPG »

S. ESCOLIER : ces deux primes visent à compenser le coût plus cher de la vie dans les zones qui sont en proximité avec la Suisse. La prime PEPG (Prime Exploitation Proximité Genève) a été mise en place en 2011 et est conditionnée à un certain nombre de critères comme le lieu de résidence qui doit faire partie d'une liste de cantons spécifiques de la Haute Savoie et de l'Ain, mais également la fonction occupée et le lieu d'affectation professionnelle. Son montant mensuel est de 332€ et est révisé chaque année en fonction du cours du franc suisse.

S. ESCOLIER : lorsque le salarié ne remplit pas l'ensemble des critères prévus pour l'octroi de la prime PEPG, une prime de logement de 300€ mensuels peut être attribuée. Cette prime concerne certaines unités d'exploitation du centre OCER qui sont elles aussi très proches de la Suisse.

D. SERRANO : ces primes peuvent-elles se cumuler ?

S. ESCOLIER : non.

L. BIRK : dans le cadre de son repositionnement suite à la fin du contrat avec le Cern, un technicien a déménagé et ne peut plus prétendre à la prime PEPG. Il n'a pas été prévu pour lui de prime de logement. Ce salarié envisage de quitter l'entreprise, c'est dommage après 15 ans d'ancienneté. Cette situation est source de stress pour lui, il a failli être victime d'un accident de la route.

S. ESCOLIER : un poste qui correspondait en tout point à son profil et ses attentes, accompagné d'une révision de salaire lui a été proposé, c'est en effet dommage. En déménageant, ce salarié n'est en effet plus éligible à la PEPG. Par ailleurs, ce salarié a indiqué qu'avec la perte de la prime liée au contrat du Cern, aucun poste n'aurait pu lui convenir au regard de leur rémunération.

L. BIRK : ce salarié a fait part d'un souhait de reconversion professionnelle, il est dommage de ne pas l'avoir accompagné dans ce cadre.

S. ESCOLIER : en effet, l'entreprise a pu accompagner des projets, comme cela a été le cas suite à la perte du CEA. Toutefois, aucun projet de reconversion et de formation n'a été apporté par ce salarié.

L. BIRK : peu d'écrits encadrent cette prime de logement.

S. ESCOLIER : cette prime ne concerne que quelques unités d'exploitations du centre OCER et ceux affectés au contrat d'Evian, cela reste très cohérent. Par ailleurs, cette prime est toujours contractualisée avec le salarié.

D. SERRANO : disposez-vous d'une carte pour connaître les endroits éligibles à ces primes ?

S. ESCOLIER : la liste des cantons éligibles est annexée au contrat de travail des salariés qui disposent de cette prime. Elle vous sera transmise.

8. Demande d'informations sur la mise en œuvre de la nouvelle organisation des secondaires de Vénissieux

L. BIRK : des écarts ont été constatés entre le projet présenté au CSE en avril dernier et la réalité. Par exemple, la mise en œuvre aurait dû avoir lieu avant la période de chauffe. La répartition entre les techniciens est par ailleurs compliquée.

S. ESCOLIER : même si côté outils, la bascule sera visible au 01/01/2026, le management a entrepris de nombreuses actions pour que ce changement soit déjà en œuvre de manière opérationnelle.

L. BIRK : s'agissant de l'astreinte, il était prévu dans la note que les salariés des secondaires de Vénissieux interviennent sur Vaulx-en-Velin. Mais cela ne sera finalement pas le cas.

S. ESCOLIER : le projet prévoyait en effet cette disposition. Toutefois, les techniciens concernés ont exprimé leur réticence sur ce changement. Le management a accepté de revenir sur cet aspect suite à la demande des collaborateurs.

J. AGUESSE : il est positif d'avoir adapté le projet présenté en fonction du retour des techniciens concernés.

L. BIRK : la répartition actuelle par compteur ne semble pas juste car chaque compteur peut alimenter un grand nombre de sous stations intermédiaires. Il serait plus judicieux de procéder à une répartition par sous-station que par compteur.

S. ESCOLIER : les ratio logement / ETP (Equivalent Temps Plein) et sites / ETP pour les équipes de Vénissieux sont inférieurs à ce qui est constaté sur les autres réseaux lyonnais.

Pour Vénissieux, le ratio logement / ETP est de 2466 contre 3396 pour les équipes de Bron, Villeurbanne, Saint-Priest et Vaulx-en-Velin. Idem pour celui relatif aux sous-stations / ETP qui est de 25 contre 38.

L. BIRK : un technicien a été absent deux mois, cela a impacté le quotidien de ses collègues.

S. ESCOLIER : il est également important de rappeler qu'après la consultation un contrat a été perdu et la chaufferie de Dussurget a basculé chez ELM. Cela a entraîné une baisse du nombre d'heures pour cette équipe.

9. Dossiers secours

Pas de dossier.

S. ESCOLIER : même si les dossiers ne sont pas forcément remontés dans ce cadre, je tiens à souligner le travail des CRH qui sont à l'écoute des salariés et qui peuvent proposer des actions qui répondent à leurs besoins. Ce travail se fait généralement en collaboration avec l'Assistante Sociale.

13. Questions diverses

Demande d'informations sur une note de service relative aux primes de panier et note de frais

L. BIRK : il aurait été indiqué à certains nouveaux cadres qui ne sont pas rattachés au Kaly que l'ensemble de leurs repas du midi seraient pris en charge par note de frais.

S. ESCOLIER : ce n'est pas la règle qui est prévue, ni le discours tenu par la DRH au moment du recrutement. Le remboursement se fait en cas de déplacement professionnel. Par ailleurs, des règles URSSAF encadrent cette prise en charge.

B. HAMMOUCHE : il peut arriver de faire des erreurs et de demander une prime de panier alors qu'une note de frais a été réalisée dans le cadre d'une formation. Quel remboursement est privilégié ?

S. ESCOLIER : en cas d'erreur, la note de frais sera dans ce cas privilégiée et la prime de panier sera supprimée.

L. LE SAUX : je pense que le coût des repas par salarié a dû baisser sur ces dix dernières années.

S. ESCOLIER : avec la généralisation des primes de panier suite à la réduction de la pause méridienne, je ne suis pas certaine de cette baisse.

G. LUPO : l'IA facilite la réalisation de fausses factures et leur identification est plus complexe. Certains dossiers « Culture et sport » sont en effet douteux. Cela doit également être le cas sur les frais de repas.

P. ASTIER : il serait bien de réévaluer les plafonds des frais de repas en formation.

S. ESCOLIER : cela fait partie des projets pour 2026.

Demande d'informations sur les règles relatives à l'acquisition des congés payés en cas de maladie professionnelle ou non professionnelle

S. ESCOLIER : depuis le 10/09/2025, un salarié qui tombe malade durant ses congés peut, obtenir le report des jours impactés par la maladie, à la condition d'avoir transmis son arrêt maladie à l'entreprise, selon la règle habituelle, dans les 48 heures.

G. LUPO : cela ne décale pas la date de retour de congés ?

S. ESCOLIER : le salarié doit reprendre à la date prévue de la fin de ces CP si l'arrêt maladie est terminé. Bien entendu si la date de fin de l'arrêt maladie excède la date initialement prévue de retour de CP, le salarié reprendra son poste à la fin de son arrêt maladie. Cela ne décale donc pas forcément la date de retour initialement prévue si l'arrêt se termine avant cette dernière. Les jours de congés impactés par l'arrêt feront l'objet d'un report à une date ultérieure à programmer par le manager suite à la demande du salarié.

Autres sujets abordés en séance

L. BIRK : la participation de la Direction pour le Noël des enfants de moins de 12 ans était de 25€ l'année dernière. Est-il possible de renouveler cette participation selon les mêmes conditions pour 2025 ?

J. AGUESSE : oui.

L. LE SAUX : la période d'essai d'un collègue de mon unité d'exploitation a été arrêtée dans un délai proche d'un accident de travail dont il a été victime. Nous pensons que cette fin de période d'essai est liée à cet accident et sommes choqués par cette décision.

S. ESCOLIER : comme cela a été indiqué lors du point sur les effectifs, les fins de période d'essai, qu'elles soient à l'initiative du salarié ou de l'employeur sont fréquentes. S'agissant de la situation que vous remontez, la DRH s'est assurée que cette fin de période d'essai n'avait aucun lien avec l'accident de travail.

Fin de la réunion à 15h01.

Le Secrétaire du CSE
Laurent BIRK

La Présidente du CSE par délégation
Sandy ESCOLIER

